

CONDITIONS

- L'inscription à l'une ou plusieurs de ces disciplines est de 3 mois au minimum. Le paiement des cotisations se fait par tranche de 3 mois ou en un seul versement pour 10 mois, avant le 10 du premier mois.
- La finance d'inscription est payable en même temps que la 1ère cotisation.
- Les réductions pour une famille concernent uniquement les personnes vivant sous le même toit.
- Lors d'une pratique régulière dans un autre cours que celui d'origine, il est obligatoire de s'y inscrire.
- Le Dojo Lancy-Palettes (DLP) ne couvre pas les accidents. Chaque participant doit avoir sa propre assurance.
- Le présent document est directement lié aux tarifs et statuts en vigueur de l'Association du DLP.
- J'autorise le DLP à utiliser mon image pour la promotion de ses activités, sur tous supports.
- Toute démission doit être envoyée au Dojo Lancy-Palettes par courrier recommandé et ne donne pas lieu à un remboursement des cotisations payées d'avance.